Canton de Bordères/Echez

## **EXTRAIT** DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'IBOS

Séance du 30 novembre 2020

2020/080

Présents :

Denis FEGNE / Philippe SOULE-PERE / Alexandre ARRIZABALAGA / Noémie DEUTSCH / Bernard JOUCLA / Serge ALMENDRO / Hélène FRANCES / Ingrid BOUTARFA / Sébastien ABADIE / JC MADELAINE / Caroline ECORCHON / Laëtitia CAZABAN / Bruno CAZERES / Régine TOSON /

Gisèle VINCENT

En zoom: Michel DUHAMEL / Dominique GAYE / Sandrine TREBUCQ / Stéphanie MARQUEZ

Absents:

JB MARTINEZ (procuration pour Michel DUHAMEL) / Jean TRILLE (procuration pour Bernard

JOUCLA) / Bernard LHOSSEIN (procuration pour Denis FEGNE) / Juliette SALANNE (procuration

pour Noémie DEUTSCH).

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

## AVENANTS LEC

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que la modification des rythmes scolaires (passage de 4,5 jours à 4 jours et suppression des TAP depuis septembre 2018) a nécessité un réaménagement du fonctionnement du centre de loisirs et des services de l'ALAE.

Ces réaménagements ont eu une incidence financière avec une ouverture plus importante du centre de loisirs (ALSH), la fin des TAP gratuits et une augmentation de la fréquentation des ateliers. La baisse en année pleine est d'environ 20.000€. Le niveau de baisse n'est pas aussi conséquent que la hausse liée au passage à 4,5 jours, en raison du non-renouvellement voire de la suppression de contrats, notamment de contrats aidés, la titularisation d'agents, l'augmentation des frais de gestion.

Il convient de formaliser ces avenants (vus et validés en commission enfance-jeunesse le 16/11/20).

- Pour l'année 2018 : l'avenant s'élève à 4042,53€ faisant passer le marché pour 2018 de 291 552,54€ à 287 510.01€
- Pour l'année 2019 : l'avenant s'élève à -18 268,42€ faisant passer le marché pour 2019 de 297 614,64€ à 269 346,22€
- Pour l'année 2020 : l'avenant s'élève à -19 440,43€ faisant passer le marché pour 2020 de 301 358,65€ à 282 198,22€
- Pour l'année 2021 : l'avenant s'élève à 19 310,60€ faisant passer le marché pour 2021 de 307 194,99€ à 287 884,39€

Ainsi informé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité (1 abstention: Hélène FRANCES) à signer les avenants pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021 avec l'association LEC dont les montants sont indiqués ci-dessus.

PREFECTURE DES

Extrait certifié conforme:

Certifié exécutoire,

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 07 DEC. 2020 de la publication le 07 DEC. 2020

Le Maire,

Denis FEGNE

Le Maire

Denis FEGNE